



Audit – Bureau de Nantes
5 rue Albert Londres
BP 20303

44303 Nantes Cedex 3

T : +33 (0)2 40 50 12 61

www.bakertilly.fr

FRAC DES PAYS DE LOIRE

Association
Siège social : 24bis boulevard ampère
44470 CARQUEFOU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiau de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



FRAC DES PAYS DE LOIRE

Association
Siège : 24bis boulevard ampère
44470 CARQUEFOU

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée générale de l'association FRAC DES PAYS DE LOIRE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, notamment sur le caractère approprié de la comptabilisation des œuvres d'arts.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nantes le 13/06/2025

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO

Christine BLANLOEIL

✓ Certified by  yousign

Christine BLANLOEIL

BILAN DE L'ASSOCIATION AU 31 DECEMBRE 2024

ACTIF	Exercice en cours		Exercice précédent	
	Montant brut	Amort.ou Prov	Montant net	Au 31/12/2023
Immobilisations Incorporelles				
Logiciels	14 811,95 €	5 469,97 €	9 341,98 €	13 044,97 €
Total	14 811,95 €	5 469,97 €	9 341,98 €	13 044,97 €
Immobilisations Corporelles				
Oeuvres d'art	8 256 622,14 €		8 256 622,14 €	8 107 406,68 €
Oeuvres d'art numériques	91 469,71 €		91 469,71 €	91 469,71 €
Dons œuvres d'art	1 056 265,00 €		1 056 265,00 €	876 918,00 €
Fonds œuvres numérisées	41 080,20 €	41 080,20 €	- €	
Accessoires oeuvres	16 795,96 €	16 795,96 €	- €	
Total collection	9 462 233,01 €	57 876,16 €	9 404 356,85 €	9 075 794,39 €
Matériel et outillage	57 230,69 €	53 231,98 €	3 998,71 €	11 794,93 €
Matériel divers	24 958,05 €	21 400,17 €	3 557,88 €	5 323,26 €
Matériel audio	42 745,50 €	42 745,50 €	- €	- €
Agencements divers	230 231,11 €	155 086,26 €	75 144,85 €	90 466,52 €
Matériel de transport	21 174,83 €	21 174,83 €	- €	- €
Matériel informatique	54 472,55 €	45 672,27 €	8 800,28 €	11 613,43 €
Matériel de bureau	17 784,34 €	9 201,85 €	8 582,49 €	5 916,00 €
Matériel d'exposition	118 073,52 €	98 049,79 €	20 023,73 €	28 158,56 €
Mobilier	160 730,29 €	152 375,17 €	8 355,12 €	16 355,85 €
Total autres immobilisations	727 400,88 €	598 937,82 €	128 463,06 €	169 628,55 €
Total	10 189 633,89 €	656 813,98 €	9 532 819,91 €	9 245 422,94 €
Immobilisations en cours	17 600,00 €		17 600,00 €	
Total	17 600,00 €	- €	17 600,00 €	- €
Immobilisations financières				
Dépôts et cautionnements	4 566,67 €		4 566,67 €	4 566,67 €
Autres immobilisations financières	5 703,50 €		5 703,50 €	5 596,75 €
Total	10 270,17 €	- €	10 270,17 €	10 163,42 €
Total de l'Actif Immobilisé.....	10 232 316,01 €	662 283,95 €	9 570 032,06 €	9 268 631,33 €
Stocks				
Marchandises			- €	
Total	- €		- €	- €
Créances				
Clients	8 054,93 €		8 054,93 €	10 230,00 €
Autres créances	3 001,55 €		3 001,55 €	21 246,44 €
Produits à recevoir	362 982,98 €		362 982,98 €	435 883,92 €
Total	374 039,46 €		374 039,46 €	467 360,36 €
Divers				
Placements financiers	188 845,16 €		188 845,16 €	233 596,14 €
Disponibilités	54 837,47 €		54 837,47 €	25 146,54 €
Total	243 682,63 €		243 682,63 €	258 742,68 €
Charges constatées d'avance....	6 138,51 €		6 138,51 €	6 511,52 €
Total de l'actif circulant	623 860,60 €	- €	623 860,60 €	732 614,56 €
Charges à répartir			- €	
TOTAL DE L'ACTIF.....	10 856 176,61 €	662 283,95 €	10 193 892,66 €	10 001 245,89 €

PASSIF	Exercice en cours	Exercice précédent Au 31/12/2023	Variation en €
Fonds propres			
Fonds propres sans droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires	1 086 755,00 €	907 408,00 €	179 347,00 €
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves pour projet de l'entité			
Autres	231 979,61 €	231 979,61 €	- €
Report à nouveau	72 858,68 €	167 714,91 €	-94 856,23 €
Excédent ou déficit de l'exercice	-13 281,27 €	-94 856,23 €	81 574,96 €
Situation nette (sous-total)	1 378 312,02 €	1 212 246,29 €	166 065,73 €
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (œuvres)	8 250 828,74 €	8 084 013,74 €	166 815,00 €
Subventions d'investissements sur biens non renouvelables (autres immobilisations)	98 262,66 €	142 971,63 €	-44 708,97 €
Provisions réglementées			
Total	9 727 403,42 €	9 439 231,66 €	288 171,76 €
Provisions			
Provision pour risques			
Provision pour pensions et obligations similaires	159 155,72 €	146 650,07 €	12 505,65 €
Provision pour restauration des œuvres d'art			
Autres provisions pour charges			
Total	159 155,72 €	146 650,07 €	12 505,65 €
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	56 481,00 €	104 516,00 €	-48 035,00 €
Total	56 481,00 €	104 516,00 €	-48 035,00 €
Subventions affectées non utilisées	13 661,90 €	34,63 €	13 627,27 €
Total	13 661,90 €	34,63 €	13 627,27 €
Dettes			
Emprunts et dettes financières			
Total	- €	- €	- €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 455,52 €	51 755,46 €	-8 299,94 €
Dettes fiscales et sociales	151 040,88 €	162 423,77 €	-11 382,89 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6 000,00 €	58 180,00 €	-52 180,00 €
Autres dettes	36 694,22 €	36 354,30 €	339,92 €
Total	237 190,62 €	308 713,53 €	-71 522,91 €
Produits constatés d'avance		2 100,00 €	-2 100,00 €
Total des dettes	237 190,62 €	310 813,53 €	-73 622,91 €
TOTAL DU PASSIF.....	10 193 892,66 €	10 001 245,89 €	192 646,77 €

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2024

CHARGES	Exercice en cours	Exercice précédent	Variation en €	Variation en %
Charges d'exploitation				
Achats	147 529,41 €	153 297,75 €	-5 768,34 €	-3,76%
Services extérieurs	225 508,80 €	213 529,71 €	11 979,09 €	5,61%
Autres services extérieurs	242 710,87 €	263 344,16 €	-20 633,29 €	-7,84%
Impôts et taxes	51 111,70 €	48 774,68 €	2 337,02 €	4,79%
Salaires	606 117,56 €	623 118,92 €	-17 001,36 €	-2,73%
Charges sociales	222 609,78 €	219 811,83 €	2 797,95 €	1,27%
Dotations aux fonds dédiés	37 079,00 €	28 045,00 €	9 034,00 €	32,21%
Dotations aux amortissements et provisions	69 584,68 €	63 067,77 €	6 516,91 €	10,33%
Autres charges	430,67 €	1 011,41 €	-580,74 €	-57,42%
Total	1 602 682,47 €	1 614 001,23 €	-11 318,76 €	-0,70%
Charges financières	39,21 €		39,21 €	
Charges exceptionnelles				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Autres charges exceptionnelles	4 710,57 €	1 844,37 €	2 866,20 €	
Total	4 710,57 €	1 844,37 €	2 866,20 €	
Impôts	427,00 €	287,00 €	140,00 €	
Total des charges	1 607 859,25 €	1 616 132,60 €	-8 273,35 €	-0,51%
Excédent				
TOTAL GENERAL	1 607 859,25 €	1 616 132,60 €	-8 273,35 €	-0,51%

PRODUITS	Exercice en cours	Exercice précédent	Variation en €	Variation en %
Produits d'exploitation				
Ventes et prestations	31 246,34 €	21 930,14 €	9 316,20 €	42,48%
Production immobilisée	11 739,00 €		11 739,00 €	
Subventions d'exploitation	1 334 985,89 €	1 365 143,36 €	-30 157,47 €	-2,21%
Transfert de charges	12 051,75 €	2 862,50 €	9 189,25 €	321,02%
Reprise subvention virée au résultat	49 895,97 €	48 146,58 €	1 749,39 €	3,63%
Mécénat	63 680,00 €	50 000,00 €	13 680,00 €	27,36%
Autres produits	681,64 €	2 088,42 €	-1 406,78 €	-67,36%
Fonds dédiés	85 114,00 €	27 429,00 €	57 685,00 €	210,31%
Total	1 589 394,59 €	1 517 600,00 €	71 794,59 €	4,73%
Produits financiers	4 360,42 €	3 584,23 €	776,19 €	21,66%
Produits exceptionnels	822,97 €	92,14 €	730,83 €	
Total des produits	1 594 577,98 €	1 521 276,37 €	73 301,61 €	4,82%
Déficit	13 281,27 €	94 856,23 €	-81 574,96 €	
TOTAL GENERAL	1 607 859,25 €	1 616 132,60 €	-8 273,35 €	-0,51%

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

PRODUITS				
Prestations en nature :				
Région des Pays de la Loire (bâtiment de Carquefou)	66 923,89 €	66 923,89 €	0,00 €	
Région des Pays de la Loire (antenne de Nantes)	160 000,00 €	140 000,00 €	20 000,00 €	
Ville de Carquefou (ateliers Carquefou)	38 468,00 €	27 440,00 €	11 028,00 €	
CIRVA, Bluerack, Ackerman		5 573,41 €	-5 573,41 €	
TOTAL	265 391,89 €	239 937,30 €	25 454,59 €	
CHARGES				
Mise à disposition gratuite de biens et services :				
Région des Pays de la Loire (bâtiment de Carquefou)	66 923,89 €	66 923,89 €	0,00 €	
Région des Pays de la Loire (antenne de Nantes)	160 000,00 €	140 000,00 €	20 000,00 €	
Ville de Carquefou (ateliers Carquefou)	38 468,00 €	27 440,00 €	11 028,00 €	
Production d'œuvres (sculptures de HaYoung)		4 331,00 €	-4 331,00 €	
Démontage et transport de matériel d'exposition		1 000,00 €	-1 000,00 €	
Fournitures pour vernissage		242,21 €	-242,21 €	
TOTAL	265 391,89 €	239 937,10 €	25 454,79 €	